

LE GROUPE LISI ANNONCE LA DIVISION PAR 5 DU NOMINAL DE L'ACTION A PARTIR DU 12 SEPTEMBRE

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2014 et par délégation du Conseil d'Administration du 24 juillet 2014, le Président Directeur Général, Gilles Kohler, a décidé le 8 septembre 2014 à effet du 12 septembre 2014 que la valeur nominale des actions de LISI SA sera ramenée de 2 € à 0,40 €.

Le capital se trouvera ainsi composé de 54 023 875 actions de 0,40 € chacune.

La division de la valeur nominale sera donc effective à l'ouverture du marché le 12 septembre 2014. A cette date, le nombre total d'actions composant le capital sera multiplié par 5 et l'action LISI se négociera sur la base du cours d'ouverture du 12 septembre 2014 divisé par 5.

Cette opération a pour seul objectif d'améliorer la liquidité du titre et de rendre l'action plus accessible aux actionnaires individuels. En conséquence, un actionnaire qui détient 1 action LISI avant l'opération en détiendra 5 à compter du 12 septembre 2014.

Cette opération n'aura pas d'impact sur la situation fiscale ou les droits des actionnaires. Elle sera réalisée sans frais ni formalité pour eux.

Contact : Emmanuel VIELLARD – Tél. : 03 84 57 00 77 - emmanuel.viellard@lisi-group.com
www.lisi-group.com

Prochaine publication après la clôture de Paris Euronext

Situation financière du 3^{ème} trimestre 2014 : 23 octobre 2014

Le titre LISI est coté sur le compartiment B de NYSE Euronext Paris et appartient aux indices CAC· Small, CAC· Mid& Small, CAC· – All Tradable et CAC·-All Shares, sous le code ISIN : FR 0000050353. Avec 1 149 M€ de chiffre d'affaires en 2013 et 9 239 personnes, LISI est un des leaders mondiaux des fixations vissées et clippées et des composants mécaniques de sécurité destinés aux secteurs Aéronautique et Automobile. Sa division LISI MEDICAL est spécialisée dans la sous-traitance d'implants à destination des groupes développeurs de solutions médicales.

Code Reuters : GFII.PA
Code Bloomberg : FII FP

